

# mag' santé

CONTRAT COLLECTIF DU CDG88



PAGE 2

**La résiliation infra-annuelle**  
**Déposer une facture sur l'espace adhérent**

PAGE 3

**L'assistance 24H/24**  
**Les chiffres d'adhésion**  
**Optique : remboursement manuel**

PAGE 4

**FAQ Santé : les enfants étudiants/salariés**



## Votre enfant va bientôt atteindre l'âge de 16 ans ? Pensez à sa carte vitale !

Il est impératif d'initier une démarche de demande de première carte vitale dès lors qu'un enfant va atteindre l'âge de 16 ans. La commande peut être effectuée directement en ligne depuis le compte Ameli.

**Important : Si cette démarche n'est pas effectuée dans les délais, cela impactera le remboursement des soins.** Ces derniers seront considérés comme « hors parcours » puisqu'aucun médecin traitant n'aura été déclaré, même si l'enfant consulte le médecin traitant déclaré par le parent !



## Pour tous les contrats mutuelle santé en France !

### Résiliation infra-annuelle depuis le 1er décembre 2020

En vigueur pour toutes les mutuelles santé dont celle proposée par le CDG88 et la MNT, lorsque l'adhérent totalise plus de 12 mois consécutifs d'ancienneté sur son contrat, il pourra le résilier à tout moment de l'année par tout moyen (simple courrier/formulaire de contact sur le site de la compagnie). Son contrat sera résilié un mois après la réception de sa demande de résiliation.

### Évolution du montant des cotisations

Les taux de cotisations ne changent pas et sont garantis pour 2020 et 2021. Néanmoins, le plafond de la sécurité sociale augmente chaque année. Les taux étant calculés par rapport à ce plafond, une évolution du "montant de la cotisation" est à prévoir pour 2021.



## Nous nous déplaçons pour répondre à vos questions

Des permanences ont été tenues au SICOVAD les 6 et 13 octobre derniers. De même, le 22 octobre, l'équipe était installée à la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. L'occasion pour les agents de ces collectivités **de poser leurs questions sur le contrat** et pour notre équipe de le présenter de manière individuelle.

## Nos agents vous expliquent

### Comment déposer une facture sur l'espace adhérent ?

Scannez ce QR code pour accéder au tutoriel !



## L'assistance 24H/24 et 7J/7, les prestations



Pour des informations juridiques, des conseils et informations médicales, un soutien psychologique, des prestations en cas d'hospitalisation, ou suite à un décès, vous pouvez contacter l'assistance à tout moment via ce numéro non surtaxé :

**09 80 98 18 38**

La notice de l'assistance se trouve sur le site internet du CDG88, et en scannant directement le QR-code ci-contre ! Vous y trouverez tous les détails, ainsi que les prises en charges éventuelles.

En ce qui concerne les garanties d'assistance, ces dernières s'appliquent à la suite des cas suivants : une hospitalisation prévue ou imprévue, une maternité, un traitement anticancéreux, une immobilisation prévue ou imprévue, une maladie, un accident ou une blessure, survenant au bénéficiaire, le décès d'un bénéficiaire.

Et pour le soutien psychologique, ce dernier est réalisé par des psychologues, sous forme d'entretiens téléphoniques confidentiels, limités à 10 par année civile.

Au 10 décembre 2020,

le contrat groupe  
mutuelle santé comptait

**805**

AGENTS ADHÉRENTS

**1294**

PERSONNES ASSURÉES

(AGENTS, CONJOINTS, ENFANTS)

**263**

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

## Prestation optique : les documents nécessaires au remboursement manuel

Si vous bénéficiez du tiers payant sur la partie RO (remboursement de la Sécurité Sociale), mais pas sur la partie RC (Remboursement complémentaire), il est important de noter que le remboursement s'effectue alors de manière manuelle. Voici les documents à envoyer impérativement à la MNT :

- Votre facture acquittée dans laquelle figure le tiers payant RO ;
- Votre décompte de la Sécurité Sociale. En effet, les centres de traitement n'identifient pas toujours le flux NOEMIE confirmant la bonne prise en charge par la Sécurité Sociale.

**Important : Le remboursement complémentaire est conditionné à la prise en charge par le Sécurité Sociale de l'équipement optique.**

**NOEMIE** est une norme informatique dite Norme Ouverte d'Echange entre la Maladie et les Intervenants Extérieurs. Elle accélère les échanges de données avec les caisses d'assurance maladie. Grâce à NOEMIE, les assurés sociaux peuvent être remboursés par leur mutuelle ou complémentaire santé sans avoir à envoyer leurs décomptes Sécurité sociale.

# FAQ Santé : les enfants

**Dans le cadre des adhésions en ligne, voici une précision importante concernant l'adjonction d'un enfant de 16 ans et plus ayant son propre numéro d'immatriculation Sécurité Sociale. Lors de la saisie du bénéficiaire, l'agent devra cliquer sur le pavé AUTRE, scanner l'attestation de droits CPAM de l'enfant et poursuivre sa saisie jusqu'à la validation de son adhésion.**

**Au niveau de la cotisation, mon enfant de + de 18 ans est-il considéré comme adulte ou enfant ?**

*Les enfants étudiants et fiscalement à charge sont considérés comme AYANTS DROIT. Ils bénéficient de la cotisation ENFANT.*

**Un enfant qui travaille peut-il rester comme ayant droit sur le contrat de ses parents ?**

*Oui, si l'enfant est en apprentissage ou en emploi saisonnier et qu'il est toujours en charge fiscalement.  
Non, si l'enfant est en CDD ou en CDI.*



## Votre mutuelle santé avec la MNT et le CDG88

Ce contrat-groupe, qui a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2020, est en place pour les agents des collectivités territoriales vosgiennes pour une durée de 6 ans, jusqu'au 31 décembre 2025.

Le CDG88 a décidé de faire confiance à la MNT, Mutuelle Nationale Territoriale, faisant partie du groupe VYV.

C'est actuellement le 1<sup>er</sup> groupe de protection sociale de France, avec plus de 10 millions de personnes protégées !

### LE PÔLE ASSURANCES DU CDG88 EST À VOTRE DISPOSITION

**Danièle SYLVESTRE**, responsable du pôle

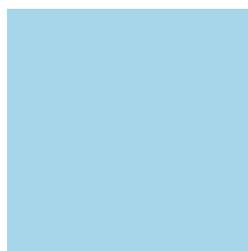
**Aline AUBERT**, gestionnaire assurances et référente Mutuelle Santé et Prévoyance Maintien de Salaire

**Vincent ROBERT**, gestionnaire assurances

**Sophie GÉLAS**, gestionnaire assurances

**Amandine PERROTEY**, gestionnaire assurances

**Julia PEREIRA**, gestionnaire assurances



**Le CDG88,**  
VOTRE RÉFÉRENT LOCAL UNIQUE,  
SE TIENT À VOTRE DISPOSITION  
DU LUNDI AU VENDREDI

**03 54 04 62 67**

**psc@cdg88.fr**

1 rue de l'Abbé Haustète • 88190 GOLBEY

**www.88.cdgplus.fr**

ESPACE ADHÉRENT  
**adherents.mnt.fr**

LIGNE CLAIRE  
(demande de devis et conseils santé)

**contact@ligneclaire.fr**  
**09 74 75 30 30**

Pour vos demandes de remboursements (par courrier)

**MNT CONVENTIONS**  
**TSA 40101**  
**69626 VILLEURBANNE CEDEX**

